

<https://ricochets.cc/Bye-bye-la-cellule-de-gendarmerie-Demeter-vouee-a-la-defense-des-interets-de-l-agro-industrie.html>



Bye bye la cellule de gendarmerie Déméter vouée à la défense des intérêts de l'agro-industrie ?

- Les Articles -
Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Depuis sa création par le régime macroniste la cellule de gendarmerie Déméter est très décriée. Sous couvert de lutte contre la délinquance envers des agriculteurs son rôle était surtout de défendre les intérêts privés de l'agro-industrie ([et notamment de la FNSEA](#)) en utilisant des moyens d'investigations, de fichage et de mise en procès délirants.

Les faits scandaleux qui se sont enchaînés depuis 2019 ont donné raison aux critiques, le tribunal administratif de Paris vient même de réclamer officiellement la dissolution de cette cellule de répression d'Etat utilisée contre toute forme de contestation de l'agro-industrie :

► **[Justice : Justice : la cellule Déméter ne pourra plus réprimer les « actes de nature idéologique »](#)**

Mardi 1er février, l'association de défense des animaux L214 a obtenu la mise à l'arrêt de la cellule Déméter. Selon le tribunal administratif de Paris, « il est enjoint au ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole qui visent à la prévention et au suivi d'"actions de nature idéologique" » dans un délai de deux mois, sous peine d'une astreinte de 10 000 euros par jour. Le suivi de ces actions par la cellule est illégal, car il s'agit « de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ».

L214 assurait que cette cellule portait « atteinte au droit à la liberté d'expression ». Le refus du ministère de « mettre fin aux activités de la cellule présente le caractère d'une décision susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir », arguait-elle dans un recours.

Une bonne nouvelle, en attendant la dissolution du gouvernement et des lobbys militants ultra-radicalisés de l'agro-industrie.

NOTE du 2 février

En réalité, selon le Monde et le ministère de l'agriculture, seul le périmètre d'action de la cellule DEMETER est remis en cause. Même la convention gendarmerie/FNSEA+JA n'est pas remise en cause !

Le gouvernement annonce déjà qu'il va se contenter d'une reformulation, qui a priori n'empêchera pas les gendarmes DEMETER de continuer exactement les mêmes pratiques en sous-main sous des prétextes légaux extensibles toujours faciles à trouver pour tout justifier...?

► voir [La cellule Déméter, surveillant les « atteintes au monde agricole », est en partie dans l'illégalité selon la justice administrative](#)

Le tribunal administratif de Paris a jugé que prévenir des « actions de nature idéologique » ne pouvait relever des missions de la gendarmerie. Le périmètre de cette cellule d'enquête sera précisé dans un nouveau texte du gouvernement.

(...)

Julien Denormandie, ont dit prendre acte de ce jugement et que « la mission de Déméter sera précisée et cadrée dans un nouveau texte ». Ils réaffirment néanmoins « l'efficacité » de cette cellule, qui a selon eux obtenu « de très bons résultats : les vols de véhicules dans les exploitations agricoles en 2021 ont reculé de 8 % et les dégradations de 7 % par rapport à 2020 (...). Cette activité n'est pas remise en question. »

► SUITE : [Le ministère de l'Intérieur va devoir réduire les activités de la cellule Déméter](#) - Une victoire de courte durée pour les associations demandant la dissolution de Déméter. La cellule de gendarmerie, dénoncée pour réprimer les militants s'opposant au système agricole industriel, pourra poursuivre certaines activités.

Bye bye la cellule de gendarmerie Déméter vouée à la défense des intérêts de l'agro-industrie ?



Bye bye la cellule de gendarmerie Déméter vouée à la défense des intérêts de l'agro-industrie Dissolution de la cellule DEMETER qui était au service des intérêts de la FNSEA



Bye bye la cellule de gendarmerie Déméter vouée à la défense des intérêts de l'agro-industrie ?